

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE  
DE  
TREGUNC**

L'an deux mille seize, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :  
- Sylvie VERGOS à Valérie VOISIN

Absents :

Pascal CHARPENTIER - BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René – SINKIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe

Date de convocation : 8 novembre 2016

Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance

**BUDGET PRINCIPAL –  
DECISION  
MODIFICATIVE N°3**

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 24

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Madame Muriel LE GAC, Adjointe au Maire, expose que le budget primitif 2016 prévoit 38 380 € au chapitre 20 en section d'investissement pour la réalisation des documents d'urbanisme, les frais d'étude et les droits d'utilisation des logiciels.

Or depuis l'élaboration du budget prévisionnel, de nouveaux éléments sont à considérer :

- Davantage de frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme : il convient d'ajouter 7 900 € au compte D202,

- Des droits d'utilisation des logiciels (12 400 €) prévus au BP en section de fonctionnement : il convient d'ajouter 10 000 € à la section d'investissement au compte D2051.

- Il convient d'ajouter 3 100 € au compte D2031.

Il est ainsi nécessaire d'abonder le chapitre 20 de 21 000 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé, dans le même temps, de diminuer le compte D2118 « achat autres terrains » du chapitre 21 à hauteur de 21 000 €.

Envoyé en préfecture le 23/11/2016

Reçu en préfecture le 23/11/2016

Affiché le

24 NOV. 2016

ID : 029-212902936-20161123-DE1615112-DE

Il est proposé la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant
2118	Achat autres terrains	-21 000 €
202	Frais de réalisation des documents d'urbanisme	7 900 €
2051	Concessions et droits similaires	10 000 €
2031	Frais d'étude	3 100 €
Total		0 €

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 25 octobre 2016,

Avec 24 voix pour,

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°3 du budget principal présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 15 novembre 2016  
LE MAIRE  
Olivier BELLEC

